

Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Initiative Retraite du 11 octobre 2023

Sommaire

Ouverture	2
Comité de surveillance	2
Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2022	3
Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes	4
1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2022	4
2) Bilan du plan au 31 décembre 2022	4
3) Rapport du commissaire aux comptes	5
Budget prévisionnel 2024	5
Délégation de pouvoir	5
Questions diverses	6

Ouverture

Philippe DELAINE

Président de séance

La séance est ouverte à 9 heures 30.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite. Je vous prie d'excuser le Président Bruno BOUNIOL.

Conditions de quorum et de délibérations

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les résolutions présentées sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

▪ 67 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire et 2 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au Perp convoqués au PERP étant de 3 010, le quorum n'est pas atteint ($1/30^{\text{ème}} = 101$ adhérents) sur première convocation.

L'Assemblée générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle assemblée générale peut valablement délibérer.

L'assemblée générale est ouverte sur deuxième convocation à 9 heures 45.

Sommaire

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Comité de Surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2022
- Présentation des comptes annuels 2022 – Rapport des commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel 2024
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Comité de surveillance

Philippe DELAINE
Président de séance

Le Comité de surveillance se compose :

- D'un Membre désigné par le Conseil d'administration du RIP :
 - Bruno BOUNIOL
- De Membres élus représentant les adhérents à GAN Initiative Retraite
 - Philippe DELAINE
 - François-Frédéric DUCOS
 - Élie EL HAWA

Des postes sont à pourvoir.

Le Président lance un appel à candidature ; aucun candidat ne se manifeste.

Il est rappelé que si des adhérents à ce Perp Gan Initiative Retraite souhaitent faire partie du Comité de surveillance, ceci afin de représenter les intérêts de l'ensemble des adhérents dans les discussions avec l'assureur notamment, ils peuvent se faire connaître à l'issue de cette assemblée générale.

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni :

- le 13 décembre 2022 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- et le 29 mars 2023, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2022.

Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2022

Ancelin CHAISE
Responsable Actuariat Retraite Groupama Gan Vie

Il convient de mentionner l'arrêt de la commercialisation du Plan Gan Initiative Retraite au 1^{er} janvier 2019.

Situation du portefeuille au 31 décembre 2022

2 669 contrats en phase d'épargne (2 978 en 2021) soit une baisse de 10 %. La répartition des contrats en cours est la suivante :

- Réseau Gan Assurances : 77 % ;
- Réseau Gan Patrimoine : 14 % ;
- Réseau Gan Prévoyance : 9 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31 décembre 2022 s'élève à 588, contre 564 en 2021, soit une hausse de 4 %.

Évolution des cotisations

Au 31 décembre 2022, le montant des cotisations de retraite, stable, s'élève à 2,55 millions d'euros. En 2022, la prime moyenne annuelle totale s'élève à 1 747 euros, en hausse de 16 % par rapport à 2021.

Évolution des prestations

Sur l'exercice 2022, le montant des prestations s'élève à 7,4 millions d'euros, en baisse de 17 % par rapport à 2021. Au 31 décembre 2022, 88 nouvelles rentes ont été mises en service.

Évolution des encours

Au 31 décembre 2022, le montant des provisions mathématiques relatives aux contrats en phase de constitution s'élève à 43 millions d'euros. Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2022 est de 15,2 millions d'euros.

Rémunération de l'épargne

Suite à la réunion du Comité de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 13 décembre 2022, le taux de rémunération du contrat a été défini : il s'élève à 1,4 % pour l'exercice 2022.

La moyenne du taux de participation aux bénéfices depuis l'origine s'élève à 2,52 % sur la période 2004-2022.

Présentation des comptes annuels du PERP – Rapport des Commissaires aux Comptes

Ancelin CHAISE

Responsable Actuariat Retraite Groupama Gan Vie

1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2022

Les charges, d'un montant total de 4 197 874 euros, se décomposent comme suit :

- 8 410 808 euros pour les charges des sinistres ;
- - 5 446 571 euros pour les charges des provisions ;
- 325 904 euros pour la participation aux résultats ;
- 462 116 euros pour les frais d'administration ;
- 445 617 euros pour les charges des placements.
-

Les produits se composent de 2 557 499 euros de primes et 1 640 375 euros de produits des placements.

2) Bilan du plan au 31 décembre 2022

L'actif, qui s'établit à 64 507 941 euros, se compose de :

- - 501 005 euros pour le capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège ;
- 62 185 294 euros pour les placements ;
- 387 596 euros pour les créances ;
- 1 424 521 euros pour les autres actifs ;
- 1 011 534 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 1 157 euros ; les provisions techniques s'élèvent à 61 954 082 euros ; les autres dettes sont de 977 955 euros et les comptes de régularisation du passif s'établissent à 1 574 746 euros.

Philippe DELAINE

3) Rapport du commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2022 qui ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Le Président donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2022 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel 2024

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

Le budget prévisionnel 2024 est présenté dans un tableau qui contient le budget voté en 2023, la version actualisée, et n'appelle aucun commentaire particulier, à l'exception de la légère réduction des charges. Aucune rentrée n'est prévue, puisque le contrat a été fermé. En outre, les charges reculent par rapport à l'attendu et atteignent un total de 7 687 euros.

En vue d'élaborer le budget 2024, nous avons reconduit les charges de 2023, qui ont été actualisées ; les charges s'élèveraient à 8 033 euros.

Aucune question n'a été posée sur le budget prévisionnel 2024.

Philippe DELAINE donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du Plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2024, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoir

Philippe DELAINE donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 55.